

DELEGUE SOCIAL : A QUOI SERT-IL ?

C'est lors d'une difficulté importante d'ordre financier (**FONDS SOCIAL**) ou lors du décès d'un agent retraité que je peux intervenir (**PENSION DE REVERSION**).

- au niveau de l'aide sociale PRAGA ou CAVAMAC,
- ou pour faciliter la mise en route de la **pension de réversion** du régime de base (RBL) ou du régime complémentaire (RCO).

RAPPEL : Depuis le 1/07/2004 le régime d'interlocuteur unique (RIU) prévoit qu'une seule caisse verse au conjoint survivant la totalité des droits acquis auprès des différents régimes, et ce pour le compte de toutes les autres caisses.

Il faut donc collecter les éléments nécessaires à chaque caisse pour qu'elle détermine - selon ses propres critères (PLAFONDS, CONDITIONS DE RESSOURCES et MAJORATIONS) combien elle doit verser.

Mais certaines caisses d'autre régimes mettent **PARFOIS PLUSIEURS MOIS** avant de répondre à notre interrogation.

D'où l'importance d'avoir rapidement un dossier prêt à être instruit, et j'ai la charge de faciliter sa complétude.

Pour cela, je dispose d'un **lien privilégié** avec des contacts directs auprès des **interlocuteurs dédiés** PRAGA et CAVAMAC, afin de gagner du temps.

Il est inutile de les contacter directement, les gestionnaires vous renverront vers moi.

Par ailleurs, mes coordonnées seront rappelées sur chacun de nos bulletins d'information.

Enfin, je rappelle à toute fins utiles, que chaque dossier est traité **EN TOUTE CONFIDENTIALITE** par eux et moi, et qu'aucune information ne sera révélée à des tiers.

Donc pas d'hésitation, en cas de difficulté financière importante, ou de décès, un seul contact :

Rémy CHOLLEY

Délégué social Agéa Senior AUvergne Rhône-Alpes

06.61.83.98.35

remy.cholley@hotmail.fr